



## AVIS AU PUBLIC

### « Concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un nouveau collège.

Le Maire de la Commune des Avironns informe le public que par délibération n° 8 en date du 3 mars 2023 le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU au titre du code de l'urbanisme pour la création d'un nouveau collège. La concertation sur ce projet est menée depuis la mise en révision générale du PLU.

A ce titre spécifique une concertation est ouverte du 20 septembre 2023 au 12 octobre 2023.

Le public peut consulter le dossier sur le site internet de la ville : <http://www.mairie-avirons.fr> , au service d'urbanisme de la mairie.

Le public pourra faire ses observations sur un registre ouvert au dit service ou les adresser par écrit à la Commune ou par mail à [urbanisme@mairie-avirons.re](mailto:urbanisme@mairie-avirons.re) . »

Fait aux Avironns, le 19 septembre 2023

Le Maire

Eric FERRERE

*Hôtel de Ville*